



AIDE METROPOLE – RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

Madame – Monsieur

Inscrivent : Nom : Prénom : En classe de :

Veuillez indiquer les jours : Lundi • Mardi • Mercredi • Jeudi • Vendredi •

RAPPEL

La Métropole apporte une aide financière pour faciliter l'accès des **collégiens** à la demi-pension. Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

QF	>	800		Pas d'aide
401	<	QF	< 800	1,20 € par repas
QF	<	400		2,50 € par repas

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par la Métropole que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (pas d'aide accordée pour les repas occasionnels et supplémentaires).

Un relevé d'aide de la Métropole sera adressé aux familles chaque trimestre.

Attention : En cas de changement du nombre de jours ou de régime, il est impératif d'avertir le Service Comptabilité Familles en temps réel.

AIDE METROPOLE

Je demande l'aide de la Métropole • OUI • NON

En cas de réponse positive, merci de transmettre cette circulaire complétée et signée accompagnée d'une attestation de **paiement de la CAF** datée de moins de trois mois au Service Comptabilité Familles facturation-familles@la-favorite.org, avant le **vendredi 21 août 2026**.

Attention tout document reçu hors délai ne sera pas pris en compte.

Fait à Lyon, le / / 2026

Signature